

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DLH 86 - Subvention (85.312 euros) et avenant à la convention avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, à la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à verser à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) une subvention de quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros (85. 312 euros) pour 2012.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.